



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
du MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2023**

*À PENMARC'H
Salle Cap Caval*

PROCÈS-VERBAL



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Convoqué par lettre du 26 janvier 2023, le conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à PENMARC'H sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le MERCREDI 1^{er} février à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL
GUILVINEC	M. BODÉRE
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. BÉREHOUC, GAIGNÉ, Mmes BARBA, BRETON, PRONOST
PENMARC'H	MM. BREN, BUANNIC, M. STÉPHAN (à partir du PV d'élection de la 4 ^e vice-présidence N° C-2023-02-01-02), Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, M. LE MOIGNE, Mme CARROT
PLOMEUR	MM. CRÉDOU, LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir du 3 ^e tour du PV d'élection de la 4 ^e vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
PONT-L'ABBÉ	MM. ANSQUER, CANÉVET, CAVALOC, LE DOARÉ, LE GUEN, TANGUY, Mmes LAGADIC, WILLIEME
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBRÉE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mme CARROT-TANNEAU
TRÉGUENNEC	M. MOREL, M. XUEREB (sans droit de vote en la présence de M. MOREL)
TRÉMÉOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PICARD (COMBRIT) à Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBÉ)
Mme LOPÉRE (GUILVINEC) à M. BODÉRE (GUILVINEC)
M. STÉPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H) (jusqu'à la délibération N° C-2023-02-01-01)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. CRÉDOU (PLOMEUR) (jusqu'au 2^{ème} tour du PV d'élection de la 4^{ème} vice-présidence N° C-2023-02-01-02)
Mme STÉPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBÉ) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBÉ)
Mme DRÉAU (PONT-L'ABBÉ) à M. LE DOARÉ (PONT-L'ABBÉ)
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, PICARD-COTTEN, MELON, MM. PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de l'EPCI.





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Table des matières

Administration générale	3
1. Installation d'un conseiller communautaire	3
2. Composition des commissions et du Comité Social Territorial.....	4
3. Election.....	11
4. Représentation	21
5. Règlement des assemblées (annexe 1)	22
GEMAPI	23
1. Mission spéciale : remboursement des frais des élus et agents dans le cadre d'un voyage d'études au Québec en lien avec le projet de recherche ARICO – adaptation aux risques côtiers - 2023.....	23
Développement économique / Foncier	24
1. Mise en place d'ateliers-relais sur le territoire.....	24
2. Fixation du prix de vente d'une partie du lot n°14 en zone d'activités de Toul Car Bras.....	26
Eau – Assainissement	27
1. Avenant au contrat de concession de l'eau potable (annexe 2)	27
2. Avenant au contrat de concession de l'assainissement collectif de Loctudy, Treffiagat et Pont-l'Abbé (annexe 3).....	29
Finances	30
1. Virements de crédits au titre de l'exercice 2022 – Information (annexes 4, 5 et 6).....	30
SIOCA	31
1. Présentation du rapport d'activités 2021 du SIOCA par la présidente du SIOCA (annexe 7)	31





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Le président ouvre la séance et procède à l'appel.

Avec 36 présents, puis 37 à l'arrivée de M. STÉPHAN, 38 à l'arrivée de Mme BERROU,

Avec 9 pouvoirs, puis 8 à l'arrivée de M. STÉPHAN, 7 à l'arrivée de Mme BERROU, le quorum est atteint, le nombre de votants étant établi à 45.

Le président nomme Gwenola LE TROADEC secrétaire de séance.

Les conseillers communautaires observent une minute de silence à la mémoire de M. Pierre QUILLIVIC, adjoint au maire de Loctudy, décédé le matin-même.

Le président ajoute : *« Merci pour lui. Une grosse pensée à sa famille et à mes amis du conseil municipal de Loctudy. Ce sont toujours des moments douloureux de perdre un coéquipier, un colistier. Pierre était très investi sur les travaux, dans le musée de la conserverie. Il a lutté courageusement depuis de nombreuses années contre une maladie qui a fini malheureusement par l'emporter. Pensées à vous parce qu'il va falloir être fort pour continuer après un certain nombre de péripéties ces dernières semaines. »*

Le président donne la parole à Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, qui introduit la version courte du film « Bilan du projet art et nature autour de la maison de la Baie d'Audierne » :

« Bonsoir à tous. En préambule de ce conseil communautaire, vous allez assister à la présentation d'une vidéo concernant le bilan d'étape du projet art et nature autour de la maison de la Baie d'Audierne. Ce projet a été présenté par la communauté de communes du Pays bigouden sud à l'initiative de notre animateur nature, Steven HELIAS. Il a été retenu en 2021 par la région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet « mobilisons les bretonnes et les bretons pour les transitions » et également par le département du Finistère. La vidéo, que vous allez voir dans sa version courte, constitue donc un bilan d'étape à mi-parcours (le projet se fait sur deux ans) de quelques-uns des événements qui ont associés à la fois nos citoyens, des artistes, des artisans ayant pris part au projet autour de la maison de la baie d'Audierne. Le conservatoire du littoral l'a d'ailleurs déjà présentée, lors d'une rencontre des maisons de sites à Belle-Île, où elle a été fort appréciée. Il aurait été dommage que vous ne la découvriez pas ce soir. »

A la fin de la vidéo, le président commente : *« La maison de la Baie d'Audierne et ses alentours à Tréguennec représentent un magnifique havre de paix, de biodiversité, de repos. Désormais, on peut y admirer la nature et la baie, l'observatoire ayant été restauré. »*

Arrivée de Laurent CAVALOC à 18h26.

Le président annonce le premier point à l'ordre du jour.

Administration générale

1. Installation d'un conseiller communautaire

Mme Christine ZAMUNER, élue à LOCTUDY, a mis fin à son mandat de maire et conseillère municipale par courrier adressé en Préfecture en date du 3 décembre 2022. M. Le préfet a accepté cette démission par lettre du 26 décembre 2022.

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

L'article L. 273-5 du code électoral dispose que « nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ». Ainsi, la démission d'un conseiller municipal entraîne de fait la fin de son mandat intercommunal. La fin du mandat municipal de Mme ZAMUNER conduit concomitamment à la fin de ses fonctions communautaires.

Dans une commune de plus de 1000 habitants, lorsque le siège d'un conseiller communautaire est vacant, il doit être pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Mme Christine BARBA a accepté cette prise de fonction.

Mme Christine BARBA, élue à LOCTUDY, devient conseillère communautaire et prend ses fonctions à l'occasion de ce conseil.

Le président souhaite la bienvenue à Mme BARBA au sein du conseil communautaire.

Christine BARBA salue les conseillers : « *Bonsoir, je vous remercie de m'accueillir parmi vous. C'est un honneur de vous rejoindre, et d'intégrer le conseil communautaire pour travailler à vos côtés sur les beaux projets de la communauté de communes du Pays bigouden sud. J'ai 52 ans, j'habite à Loctudy depuis 2008. Je travaille en mairie de Concarneau. À Loctudy, je suis adjointe en charge de la citoyenneté, démocratie locale et réseaux sociaux. J'ai également la mission de correspondante défense pour les commémorations patriotiques. C'est vraiment un plaisir de vous rejoindre ce soir. Merci* »

Le président annonce le deuxième point à l'ordre du jour.

2. Composition des commissions et du CST

Le président expose les modifications à apporter au sein des commissions communautaires et du comité social territorial en raison de la démission Christine ZAMUNER :

❖ Commissions communautaires

Considérant la démission de Mme ZAMUNER, il convient de revoir la composition des commissions communautaires.

Il est proposé que Madame Christine BARBA intègre en lieu et place de Madame ZAMUNER les commissions :

- 1 : Ressources « Finances, commande publique, Ressources Humaines et prévention, moyens généraux, ressources informatiques et GEMAPI »
- 3 : Développement économique et aménagement / planification
- 5 : Environnement Eau et Travaux

Par ailleurs, en raison de la modification du tableau des adjoints à L'ILE TUDY en 2021, il convient d'apporter ces changements au sein des commissions :



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Commission 1 : Marguerite LÉON, 1^{ère} adjointe Finances / Culture (*modification de la délégation de Mme LÉON*)

Commission 2 : Stéphanie GUÉGUEN, Adjointe aux Affaires sociales, Jeunesse et Associations (*en lieu et place de Mme LÉON*)

Commission 3 : Éric SINET, Adjoint à l'urbanisme (*en lieu et place de Mme DUBOIS DE PRISQUE*)

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les propositions de modifications de composition des commissions 1, 3 et 5,
- Modifie en conséquence la délibération n°C-2021-06-10-01 du 10 juin 2021 relative à la composition des commissions communautaires.

Les commissions sont composées comme suit :

Le président est membre de droit des commissions.

➤ **Commission 1 – Ressources**

(en charge des finances, de la commande publique, des ressources humaines & prévention, des moyens généraux, des ressources informatiques et de la GEMAPI)

COMBRIT	Jean-Claude DUPRÉ
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Marguerite LEON (<i>adjointe aux finances et à la culture</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Christine BARBA
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC
PLOBANNALEC LESCONIL	Lauriane CARROT
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBÉ	Éric LE GUEN, Michelle DIONISI
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TRÉGUENNEC	Claude BOUCHER
TRÉMÉOC	Jean L'HELGOUARC'H



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

➤ Commission 2 – Services à la population & Affaires sociales

(en charge de la coordination jeunesse & petite enfance, de la SI), des solidarités, de l'insertion, du mal logement, de la mise en œuvre de la CTG, du CLIC & personnes âgées, du portage de repas, des MSAP, de l'animation sociale du territoire, de l'handicap-inclusion et de la santé-prévention, de la politique sportive intergénérationnelle, du développement et de la promotion du Label Terre de Jeux)

COMBRIT	Maryannick PICARD, Catherine MONTREUIL
L'ÎLE TUDY	Stéphanie GUÉGUEN (<i>adjointe aux affaires sociales, Jeunesse et Associations</i>)
LE GUILVINEC	Lénaïg LOPÉRE
LOCTUDY	Anne PRONOST, Janick BRETON
PENMARC'H	Fabienne LE GARS
PLOBANNALEC LESCONIL	Lauriane CARROT
PLOMEUR	Gaëlle BERROU
PONT-L'ABBÉ	Marie-Pierre LAGADIC, Laurent CAVALOC
SAINT JEAN TROLIMON	Jacqueline BARGAIN (<i>adjointe aux affaires sociales</i>)
TREFFIAGAT	Nathalie CARROT-TANNEAU
TRÉGUENNEC	Jean-Jacques XUEREB (<i>adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse, des affaires sociales, de la solidarité intergénérationnelle, du tourisme, des bâtiments communaux, des travaux, de la voirie et du patrimoine</i>)
TRÉMÉOC	Jeanne MOREAU (<i>adjointe aux affaires sociales</i>)



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

➤ Commission 3 – Développement économique & Aménagement-planification

(en charge du développement de l'économie, des zones d'activités, des tiers-lieux, des activités maritimes & portuaires, de l'habitat, de l'urbanisme (ADS, PPRL, PLUiHD, SCoT, SRADDET), du foncier (gestion du patrimoine de la collectivité, stratégie foncière, rédaction d'actes de vente/cessions gratuites/servitudes), du SIG et des Gens du Voyage)

COMBRIT	Christian LOUSSOUARN, Brigitte LE GALL-LE BERRE
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Éric SINET (<i>adjoint à l'urbanisme</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU, Christian BODÉRE
LOCTUDY	Christine BARBA, Matthieu BEREHOUC, Janick BRETON
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC, Jean-Marc BREN
PLOBANNALEC LESCONIL	Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Nelly STEPHAN, Gaëlle BERROU
PONT-L'ABBÉ	Jacques TANGUY, Éric LE GUEN, Patricia WILLIEME, Laurent CAVALOC, Valérie DRÉAU
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE, Amaury DE SURVILLE (<i>adjoint aux finances et vie locale</i>)
TREFFIAGAT	Daniel LE PRAT
TRÉGUENNEC	Stéphane MOREL
TRÉMÉOC	Pascal CLAISSE (<i>adjoint aux travaux, urbanisme et environnement</i>)



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

➤ Commission 4 – Développement touristique
(en charge du tourisme, du développement touristique, des sites & équipements touristiques d'intérêt communautaire, du territoire d'excellence nautique & maritime)

COMBRIT	Maryannick PICARD, Brigitte LE GALL-LE BERRE
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Matthieu BEREHOUC, Jean-Michel GAGNÉ, Janick BRETON
PENMARC'H	Jocelyne LE RHUN
PLOBANNALEC LESCONIL	Cyrille LE CLEAC'H
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBÉ	Valérie DRÉAU, Marie-Pierre LAGADIC
SAINT JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE
TREFFIAGAT	Daniel LE PRAT
TRÉGUENNEC	Stéphane MOREL
TRÉMÉOC	Sonia BORDET





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

➤ Commission 5 – Environnement Eau & Travaux

(en charge de la production d'eau potable, de la protection de la ressource naturelle en eau, de la sécurisation de l'approvisionnement & usine de potabilisation, de l'assainissement, de l'adduction en eau potable, des infrastructures-réseaux, des infrastructures et bâtiments communautaires)

COMBRIT	Christian LOUSSOUARN
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Christian BODÉRE
LOCTUDY	Christine BARBA
PENMARC'H	Jean-Louis BUANNIC
PLOBANNALEC LESCONIL	Yannick LE MOIGNE
PLOMEUR	Ronan CRÉDOU, Jean-Yves LE FLOC'H
PONT-L'ABBÉ	Olivier ANSQUER, Yves CANEVET, Jacques TANGUY
SAINT JEAN TROLIMON	Denis HEMON (<i>adjoint aux travaux et à l'environnement</i>)
TREFFIAGAT	Nathalie CARROT-TANNEAU
TRÉGUENNEC	Claude BOUCHER
TRÉMÉOC	Pascal CLAISSE (<i>adjoint aux travaux, urbanisme et environnement</i>)





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

➤ Commission 6 – Environnement Déchets & Environnement Biodiversité

(en charge des déchets (collecte, tri sélectif, Valcor, déchèteries, centre d'enfouissement, valorisation des déchets), de la biodiversité, des espaces naturels sensibles (dont label RAMSAR), des chemins de randonnée, du vélo, du PCAET, du développement durable, des mobilités, de Megalis et du développement de la fibre)

COMBRIT	Jean-Claude DUPRÉ, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL
L'ÎLE TUDY	Éric JOUSSEAUME, Gilles MARTIN (<i>adjoint aux travaux</i>)
LE GUILVINEC	Lénaïg LOPÉRE
LOCTUDY	Jean-Michel GAGNÉ
PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC, Jean-Marc BREN, Denis STEPHAN
PLOBANNALEC LESCONIL	Cyrille LE CLEAC'H, Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Nelly STEPHAN
PONT-L'ABBÉ	Olivier ANSQUER, Yves CANEVET, Laurent CAVALOC
SAINT JEAN TROLIMON	Cyprien DUGAS (<i>conseiller délégué au développement durable</i>)
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TRÉGUENNEC	Bruno CLECH
TRÉMÉOC	Sonia BORDET

❖ Comité Social Territorial (CST)

Mme ZAMUNER était membre suppléant au sein du CST. Il convient de désigner son remplaçant du même sexe afin de représenter le paritarisme.

Il est fait appel à candidatures pour siéger en tant que membre suppléant au CST.

[Christine BARBA se porte candidate.](#)

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Christine BARBA afin de représenter la CCPBS au CST en tant que membre suppléant.

Conseil communautaire 01/02/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Le président annonce le troisième point à l'ordre du jour.

3. Election

3.1 Election Vice-présidence déléguée à l'économie et à l'agriculture

L'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe ne délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur (...), sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. »

Le conseil communautaire étant composé de 45 délégués communautaires, le nombre de vice-présidents est de droit de 9. Toutefois, la règle présentée ci-dessus permet de décider d'un nombre supérieur de vice-présidents dans la limite de 13, avec un nombre minimum de 4.

Les délibérations en date du 16 et 28 juillet 2020 ont fixé :

- Le nombre de vice-présidents à 9 et 2 conseillers délégués autres membres du Bureau,
- La composition du Bureau communautaire
- Le nombre et la composition des commissions
- Les délégations du conseil au Bureau et au président
- L'enveloppe des indemnités mensuelles répartie entre le président, les Vice-présidents et conseillers délégués.

La démission de Mme Christine ZAMUNER effective en date du 26/12/22 a laissé vacant la vice-présidence déléguée à l'économie et à l'agriculture.

Cette vice-présidence, 4^{ème} sur la liste, est rattachée à la commission N°3 « économie tourisme » et est chargée :

- Du développement de l'économie
- Des zones d'activités
- Des tiers-lieux
- Des activités maritimes et portuaires

Il appartient au conseil communautaire en application des dispositions des articles L5211-2 et 2122-7-1 du CGCT d'élire ce 4^{ème} Vice-président(e) au scrutin secret, uninominal à 3 tours*.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Le président propose la candidature de Stéphane MOREL : *« Le bureau communautaire a échangé, pour, aussi, une stabilité dans le fonctionnement de nos instances. Nous sommes à mi-mandat, il y a beaucoup de dossiers qui sont engagés. Nous souhaitons une stabilité maximale, ce n'est pas l'occasion de faire un jeu de chaises musicales pour tout redistribuer alors que de nombreux dossiers sont plus qu'avancés avec des connaissances acquises par les uns et les autres. Aussi, le bureau communautaire proposerait la candidature de Stéphane MOREL. Bien évidemment tout à chacun peut candidater à cette vice-présidence. »*

M. LE GUEN, conseiller communautaire, propose sa candidature.

Le président donne la parole aux deux candidats afin qu'ils puissent s'exprimer avant le vote.

M. LE GUEN, conseiller communautaire, prend la parole :

« Chers camarades, chers collègues,

Avant de me présenter et de vous proposer de voter pour mes compétences, je tenais à vous préciser que ma candidature n'est pas soudaine mais réfléchie depuis plus d'un mois. En décembre, j'ai annoncé à notre président dans son bureau de maire, après notre dernier conseil communautaire, ma candidature pour intégrer le bureau communautaire et y apporter mes compétences dans plusieurs domaines et surtout une vision du terrain proche des jeunes et du milieu associatif. La période que j'ai ensuite traversée (le décès de mon père fin décembre) ne m'a pas permis d'insister fortement pour rappeler mon souhait d'intégrer ce bureau et je corrige cela aujourd'hui. Ma candidature n'est pas une candidature contre Stéphane Morel que j'apprécie ou contre X ou Y mais pour les habitants de la CCPBS et je vais vous exposer les raisons de ma candidature. Ce choix qui est le mien est guidé par le dernier rapport de la cour régional des comptes qui s'étonne que la ville centre n'ait pas de place prépondérante au sein de la communauté de commune. Il me semble opportun pour répondre aux interrogations de la CRC qu'il y ait au moins un vice-président en plus du président qui soit de la ville centre. Pour rappel, lors du dernier passage de la CRC, il y avait 2 vice-présidents de Pont-l'Abbé au bureau communautaire. Ma candidature a donc pour premier objet de répondre aux demandes de la CRC et de corriger une anomalie qu'ils avaient constatée. La ville centre n'est pas un ogre, et vous connaissez ma volonté de servir toutes les communes du territoire. Vous m'avez vu en Rose à Penmarch et à Loctudy, en jaune à Plomeur, l'Île-Tudy, Combrit, Tréméoc, St Jean et ailleurs. J'habite entre Plobannalec-Lesconil et Pont-l'Abbé, proche du stade bigouden. Je travaille à Treffiagat au lycée maritime du Guilvinec, et je me suis clairement positionné contre l'exploitation du lithium à Tréguennec. Vous connaissez aussi mon désir de justice (que les choses soient justes) et j'interviens à chaque fois en commission pour soulever des points qui ne me le paraissent pas.

Conseil communautaire 01/02/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Je souhaite agir plus en amont, en les soulevant lors des bureaux communautaires. Le deuxième point est plus personnel, lié à mes compétences, mon histoire. Je suis ingénieur financier et aujourd'hui enseignant en économie et gestion au lycée maritime du Guilvinec. Il ya un an, je vous alertais sur les dangers du plan de casse et je me suis affiché contre car je connaissais l'impact économique que cela aurait sur l'économie bigoudène ; mais la plupart ont préféré écouter d'autres sirènes. Je vous proposais un plan pour le renouvellement de la flotte, pour la rendre plus propre et plus adaptée aux exigences des jeunes marins. Mais à l'époque, j'ai été qualifié de rêveur et aujourd'hui le secrétaire d'état lance un groupe de travail sur le sujet un an après mes propositions. J'ai eu pendant 15 ans une entreprise de 10 à 20 salariés, taille de la plupart des entreprises qui veulent s'installer chez nous. Je connais leurs attentes et leurs envies de rester au Pays car je les ai vécues. Le dialogue est toujours plus facile entre pairs. Nous devons développer et aider notre réseau d'artisans et de PME bigoudènes. Nous devons aussi aider les autoentrepreneurs à se structurer en créant des structures qu'on appelait autrefois des pépinières d'entreprises et qu'aujourd'hui nous nommons tiers-lieux car il y a plus de mixité dans ces nouvelles structures qui doivent être développées par notre collectivité. J'ai parcouru toutes vos communes en tant que responsable départementale du téléthon, j'y ai rencontré vos associations. Je les ai parcourues aussi lors des dernières élections, je serais un acteur identifié par le monde économique de notre collectivité. Je souhaite mettre mes compétences au service de la collectivité ; et être votre vice-président, sera pour moi une charge que j'accepterai pour développer notre collectivité et pas seulement ma commune d'origine, la ville centre. Je vous remercie d'avance pour le bulletin que vous allez mettre dans l'urne pour le bien de la communauté de communes du Pays bigouden sud. »

M. MOREL, conseiller communautaire, prend à son tour la parole :

« C'est à cœur ouvert que je vais m'adresser à vous ce soir. Je suis Stéphane MOREL, maire de Tréguennec. Je n'ai pas préparé de CV ni de long discours. Il va sans dire qu'aujourd'hui je ne me présente pas devant vous contre Éric LE GUEN, que je respecte, que j'estime et même que j'apprécie. Si j'accepte de relever ce challenge, c'est tout simplement pour l'intérêt général. C'est ce qui m'anime à Tréguennec au quotidien, celles et ceux qui habitent Tréguennec le savent bien. Et ce qui me porte à chaque fois que je travaille pour le territoire, c'est l'intérêt supérieur du Pays bigouden sud, cela va sans dire. Je suis élu depuis 2008, rien ne me prédisposait à cela. Il n'y a que Claude BOUCHER, mon fidèle prédécesseur et ami, qui a réussi à me persuader à raison de 4 réunions par an. Aujourd'hui les 4 réunions par an se sont transformées en 4 réunions par jour. Mais quel bonheur, quelle fierté d'être au service des autres, de pouvoir tendre la main au quotidien, de pouvoir animer, de pouvoir être secondé par cet homme, un ami, qui s'appelle Jean-Jacques XUEREB. J'ai fait deux mandats en tant que 1^{er} adjoint au côté de Claude BOUCHER, dont un avec Jean-Jacques XUEREB, et en 2020, s'est posée la question de la reprise du flambeau à Tréguennec. Encore un challenge. Inspiré ou pas, j'ai accepté et le verdict des urnes a porté notre liste dans son intégralité.

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Depuis, nous faisons ce que nous disons. Nous avons un projet simple, un projet ancré et un projet qui, je cite notre trésorier M. GARIN, est un projet structurant. Il m'a dit l'autre jour aux vœux de LOCTUDY, « vous faites en un mandat ce qui normalement en nécessiterait deux ». Cela veut dire que nous mettons les bouchées doubles. Jean-Jacques, en tant qu'adjoint aux travaux, je ne peux que te féliciter. J'ai une trajectoire en termes d'études et de formation, qui commence par une maîtrise en sciences économiques, je suis passionné de sciences économiques et de sciences politiques depuis toujours. Et puis j'ai fait un doctorat en sciences sociales. J'ai pris un plaisir immense. Après, pendant 13 années, j'ai commencé ma carrière au CNRS, le laboratoire d'études sur les cultures ouvrières. J'ai une sensibilité politique, je fais partie de la génération MITTERAND, j'en suis fier. Petit à petit, j'ai évolué, comme tout le monde. Je n'ai jamais pris de carte dans aucun parti politique, je n'ai jamais porté les couleurs d'aucun syndicat, considérant que mon rôle était plutôt un rôle en termes d'actions au quotidien, actions qui se concrétisent par la création d'une entreprise, il y a 20 ans. Une société qui est un institut d'études et de recherches sur l'innovation, principalement dans le domaine alimentaire, depuis 2003, une structure avec 15 collaborateurs répartis sur QUIMPER, siège social, et PARIS, RENNES pour les sites de production. Employeur depuis 2003, cela forge un homme. Je pense pouvoir me qualifier d'être un patron social. Dans mon entreprise, les femmes sont considérées comme les hommes et elles sont même mieux payées quand elles sont plus compétentes parce que c'est normal. Je ne suis pas né féministe militant, mais avec la femme que j'ai, force est de constater que je le suis devenu et que finalement cela me va bien. Depuis 2020, sous l'égide de Stéphane LE DOARÉ, notre président, il y a un mode de gouvernance qui est tout à son honneur et qui est à mettre à son crédit en tant que président. Un maire, une voix. Qu'on soit le maire de la plus petite commune du Pays bigouden, Tréguennec, 315 habitants (mais le recensement est en cours et je crois pouvoir vous dire que cela va progresser), ou qu'on soit le maire de la plus grande commune du territoire, chaque voix compte et chaque voix peut et doit se faire entendre dans un objectif et dans une gouvernance qui est un équilibre. Un équilibre dans la représentation des élus dans les différentes instances. Et ce n'est pas Éric JOUSSEAUME qui me démentira en tant que vice-président. Que l'Île-Tudy, qui n'est pas la plus grande commune du territoire, puisse bénéficier d'un élu qui a le rayonnement d'Éric JOUSSEAUME, c'est une chance pour le territoire. Et je suis certain et garant qu'Éric est à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Mon ambition est très simple, elle n'a rien de personnel, je ne me projette pas dans des élections nationales ; personnellement, je n'ai pas prévu d'être député ou sénateur, encore moins ministre. Mon sujet, ce n'est pas la ville centre, parce que je crois qu'en tant qu'élu communautaire ce n'est pas ce qui nous anime au quotidien. Mon sujet, c'est de mettre le Pays bigouden au centre. C'est le territoire que je place au centre de mon projet. D'ailleurs ce n'est pas mon projet, c'est le vôtre messieurs-dames, puisque nous l'avons échafaudé ensemble. Ce projet porte un nom, c'est le projet de territoire avec ses ambitions, ses axes, ses volets, ses phases, ses étapes. Et quel beau travail nous avons fait ensemble. Alors nous arrivons à la mi-mandat, l'heure est venue de mettre en œuvre ce projet de territoire. C'est ma



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

seule ambition, se mettre au service du collectif. Un pour douze, douze pour un, c'est la devise du Pays bigouden sud. Avant d'arriver à ce chiffre de douze, ma culture, c'était un pour quinze, quinze pour un, culture d'ancien petit joueur de rugby, et ancien coach de rugby, ce qui m'a valu d'être implanté dans le tissu associatif. Le bénévolat, je pense que c'est quelque chose qui nous parle, et je pense qu'à l'échelle de Tréguennec, avec les moyens dont nous disposons, puisque je vous rappelle que le budget de Tréguennec, c'est le budget qui équivaut à ce que la ville de Penmarc'h peut allouer à ses associations en termes de subventions. C'est-à-dire que nous faisons avec ce qu'on appelle les LMDB, les moyens du bord. A Tréguennec, nous faisons tout avec presque rien, mais nous faisons tout avec beaucoup de convictions et avec la puissance et la force d'un territoire dans lequel nous faisons partie intégrante. C'est très important pour nous. Je m'en remets à la mécanique démocratique et aux votes, il n'y a pas de sujet là-dessus. Que le meilleur gagne et quel que soit l'issue du vote, encore une fois, je réitère mon respect et mon estime à Éric LE GUEN à qui je serre par avance la main. Merci de votre écoute. »

Le président appelle les assesseurs.

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, demande la parole :

« Bonsoir mes chers collègues. Je voulais intervenir rapidement avant que nous procédions au vote pour vous dire que pour ma part j'allais, avant que vous ne donniez la parole aux deux candidats à cette vice-présidence, vous demander les raisons et la manière dont s'était construite cette position du bureau communautaire. Nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises de parler justement de la gouvernance, et j'ai entendu cet argument, qui me paraît effectivement légitime, de besoin de stabilité au sein du bureau communautaire. Je suis un peu gêné d'assister, non pas à deux candidatures, parce que finalement c'est comme cela que la démocratie peut s'exprimer, mais vous exprimer ce soir un besoin, qui sera j'imagine, partagé par certains collègues, et c'est un certain nombre des arguments qui viennent d'être évoqués par Éric LE GUEN et Stéphane MOREL qui m'y fait repenser. On a eu l'occasion de parler, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité mais aussi du fonctionnement de la communauté de communes au conseil municipal de Pont-L'Abbé. En réalité, avant d'arriver ce soir, j'avais assez peu d'informations sur la manière dont avait pu se construire cette décision et cette proposition qui est celle de confier à Stéphane MOREL, pour le moment conseiller délégué, la 4^{ème} vice-présidence. En fait, je souhaitais vous demander comment cela se fait, que dans une communauté de communes, dans un conseil communautaire où il y a 45 conseillers, qui vont voter dans quelques instants, nous soyons obligés d'apprendre au dernier moment que nous allons élire un nouveau vice-président pour porter le projet de territoire, auquel faisait allusion Stéphane MOREL à l'instant. Stéphane MOREL a salué, et je peux le comprendre, la gouvernance qui est la vôtre, et j'imagine de l'ensemble de l'équipe qui vous entoure et qui fait qu'un maire égale une voix. Très franchement, cela me paraît assez naturel que dans une



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

intercommunalité où il y a x communes, il y ait cette prise en compte de la diversité des communes. Vous avez remarqué aussi, parce que maintenant j'ai un peu appris malgré la question que je me permets de vous poser, que je n'avais pas comme j'avais eu l'occasion de le faire à la première réunion du début de mandat de notre instance, ajouté ma propre candidature aux deux qui sont ce soir sur la table. Si j'avais dû le faire, vous savez bien que je l'aurai fait en des termes politiques et sans doute me serai-je à nouveau attiré soit quelques sourires, soit quelques réprobations ; puisque j'ai eu l'occasion de dire, vilain petit politique et militant politique, assumé pour ce qui me concerne, que je trouvais qu'une communauté de communes avec le mode de désignation des conseillers communautaire, ce n'est pas juste un maire, une voix, c'est 45 conseillers communautaires, et sans doute que s'il n'y avait pas eu quelques Pont-l'Abbistes pour voter pour la liste que j'avais l'honneur de conduire à Pont-l'Abbé, je ne serai pas parmi vous ce soir et je n'aurai pas ce grand bonheur. Il y a autre chose qui me dérange, c'est que ce ne sont pas n'importe quels candidats, et qu'on en soit à ce que les uns et les autres viennent présenter toutes leurs qualités, leur parcours et les raisons pour lesquelles ils motivent leurs candidatures, je trouve que c'est un peu dommage que ça se passe comme cela. C'est mon avis, d'autant que la candidature, je ne sais pas si c'est la candidature de la ville centre Pont-l'Abbé, puisque je suis élu de Pont-l'Abbé, ce n'est pas non plus n'importe quelle candidature ; celle de Stéphane MOREL est une candidature bien évidemment très intéressante, mais nous avons le premier adjoint de la ville de Pont-l'Abbé, de la ville centre en l'occurrence. Je considérerai que la communauté de communes a pris toute son ampleur, le jour où nous aurons des projets qui seront élaborés, le projet de territoire, il y en a un qui a été adopté donc c'est très bien, on y mettra après du contenu, ce serait bien que les projets soient préalables d'une part, et puis de deux qu'on regarde les choses. Chacun a mon numéro de téléphone et peut me contacter et voir les choses aussi, certes en termes de projet de territoire mais aussi en termes d'équilibre politique. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est assez déséquilibré, je ne sais pas si ça va se rééquilibrer ce soir, mais en tout cas je tenais à vous redire tout cela ce soir. Je vous remercie. »

Le président répond : « Normalement ce n'est pas une surprise, parce que si tu as lu ton rapport préparatoire, à l'ordre du jour, le point numéro 3, c'est « Election Vice-présidence déléguée à l'économie et à l'agriculture ». Normalement, tout le monde sait que ce soir nous passons par cette étape-là. Il y a 45 conseillers communautaires, ambassadeurs de la communauté de communes, je suis bien d'accord, mais il y a 260 conseillers municipaux qui sont toutes et tous les membres directs. Après, je l'ai dit, j'ai une présidence où je respecte les instances, le conseil des maires, le bureau communautaire, même si ça peut parfois déranger, mais c'est ce qui se fait également dans les communes : il y a le bureau municipal qui traite un certain nombre de dossiers et après il y a le conseil municipal, il y a des commissions, c'est logique que sur ce point nous ayons échangé entre nous. Les élus des différentes communes qui siègent se sont prononcés pour que nous gardions un certain équilibre sur le territoire et que justement la ville centre



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

n'ait pas un poids plus important qu'aujourd'hui dans la mesure où la présidence est assurée par la ville de Pont-l'Abbé. Nous avons, par rapport à un certain nombre de sujets, de disponibilité des-uns et des-autres, proposé que Stéphane MOREL prenne cette vice-présidence, sachant que tout à chacun peut être candidat. C'est ce qui se passe ce soir, et c'est bien pour cela qu'il y a un vote à bulletin secret et qu'il y a un scrutin à trois tours. »

Laurent CAVALOC souhaite savoir ce qui se passe après si Stéphane MOREL est élu.

Le président répond que c'est le sujet du point suivant.

Jacques TANGUY aurait souhaité que le nom du/des candidats apparaisse sur le rapport.

Le président répond qu'il n'y a pas de nom de candidat sur un rapport.

Jacques TANGUY ajoute : *« Il y a eu réunion des maires, il y a eu réunion du bureau, il y a eu une discussion, et les autres conseillers ont été absents de cette discussion. Ce n'est pas quelque chose que je trouve normal. »*

Arrivée de M. STÉPHAN Denis à 18h53.

Le conseil de communauté procède sous la présidence de M. Stéphane LE DOARE, à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Il est rappelé aux conseillers les textes en vigueur dans le cadre des élections.

Le secrétaire de séance a été désigné en la personne de Gwenola LE TROADEC.

Le conseil de communauté a choisi pour assesseurs :

- M. Matthieu BEREHOUC de LOCTUDY
- M. Jean-Edern AUBRÉE de SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Lauriane CARROT de PLOBANNALEC LESCONIL

Benjamins de l'assemblée

Jean-Edern AUBRÉE appelle les votants.

Lauriane CARROT compte les émargements.

Jean-Edern AUBRÉE compte les bulletins.

Lauriane CARROT et Jean-Edern AUBRÉE s'assurent de la coïncidence.



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Lauriane CARROT ouvre et lit les bulletins. Mathieu BEREHOUC et Jean-Edern AUBREE tiennent chacun une liste de dépouillement, totalisent et vérifient la correspondance avec le nombre de bulletins et d'émargements.

M. Jean-Edern AUBREE annonce les résultats.

Résultats du 1^{er} tour :

Éric LE GUEN : 15

Stéphane MOREL : 21

Bulletins blancs : 9

Bulletins nuls : 0

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue (23), un deuxième tour de scrutin est organisé.

Jean-Edern AUBREE appelle les votants.

Lauriane CARROT compte les émargements.

Jean-Edern AUBREE compte les bulletins.

Lauriane CARROT et Jean-Edern AUBREE s'assurent de la coïncidence.

Lauriane CARROT ouvre et lit les bulletins. Mathieu BEREHOUC et Jean-Edern AUBREE tiennent chacun une liste de dépouillement, totalisent et vérifient la correspondance avec le nombre de bulletins et d'émargements.

M. Jean-Edern AUBREE annonce les résultats.

Résultats du 2^{ème} tour :

Éric LE GUEN : 15

Stéphane MOREL : 21

Bulletins blancs : 9

Bulletins nuls : 0

Arrivée de Gaëlle BERROU à 19h37.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue (23), un troisième tour de scrutin est organisé à la majorité relative.

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Jean-Edern AUBREE appelle les votants.

Lauriane CARROT compte les émargements.

Jean-Edern AUBREE compte les bulletins.

Lauriane CARROT et Jean-Edern AUBREE s'assurent de la coïncidence.

Lauriane CARROT ouvre et lit les bulletins. Mathieu BEREHOUC et Jean-Edern AUBREE tiennent chacun une liste de dépouillement, totalisent et vérifient la correspondance avec le nombre de bulletins et d'émargements.

M. Jean-Edern AUBREE annonce les résultats.

Résultats du 3^{ème} tour :

Éric LE GUEN : 15

Stéphane MOREL : 21

Bulletins blancs : 9

Bulletins nuls : 0

Stéphane MOREL est élu 4^{ème} vice-président à la majorité relative.

Le président félicite Stéphane MOREL.

Stéphane MOREL remercie les conseillers communautaires pour leur soutien et leur vote :

« Monsieur Le président,

Chers collègues, conseillères et conseillers communautaires

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre soutien et pour votre vote.

Mes premières pensées vont à Éric LE GUEN, pour qui j'ai un profond respect. Je ne me suis pas présenté contre Éric, nous allons continuer à travailler ensemble.

Je voudrais remercier à nouveau notre président pour son mode de gouvernance et aussi remercier Gwénola LE TROADEC pour son humanisme et sa loyauté à mon égard.

Nous allons garder notre cap, porté sur l'intérêt général et la mise en œuvre de notre projet de territoire, qui, je le répète, a été le fruit d'un magnifique travail collectif, à la fois ambitieux et réaliste.

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Pour la seconde partie de ce mandat, nous allons continuer à travailler, à serrer les dents et à se serrer les coudes pour affronter cette vague scélérate liée à la sortie de flotte, à limiter la casse et renaturer et revitaliser nos zones portuaires.

Ensemble, tous ensemble, gardons la pêche et la confiance et cultivons l'esprit d'équipe, et tant qu'on y est, d'équipage. ICI, ICI, c'est le PAYS BIGOUDEN SUD, et pour plagier notre président lors des vœux de la communauté de communes, « CEUX QUI NE LE SAVENT PAS, NE VONT PAS TARDER A LE SAVOIR. Je vous remercie ». »

3.2 Autre élection

Il peut être organisé une élection supplémentaire dans l'hypothèse où un poste du Bureau viendrait à être vacant.

Le président poursuit : « L'élection de Stéphane MOREL libère un poste au bureau puisqu'il était conseiller délégué à la communication. Au cas où ce poste aurait été vacant, Gwénola LE TROADEC m'a fait part de sa candidature pour occuper une mission en charge de la revitalisation de places portuaires et de la renaturation des espaces portuaires, puisqu'on le sait, ce sont des espaces qui vont devoir être sans doute pour partie réaménagés dans les années à venir. Du moins, nous avons un enjeu économique majeur sur nos espaces portuaires qui sont une richesse et qui ne comptent pas dans le ZAN puisqu'ils sont déjà imperméabilisés, et nous souhaitons donc nous y investir pleinement et proposer à ce qu'une délégation y soit affectée. A ce jour, j'ai reçu la candidature de Gwénola LE TROADEC, mais comme de tradition, je demande s'il y a d'autres candidatures pour ce poste de conseiller délégué. »

Il n'y a pas d'autre candidature.

Gwenola LE TROADEC, prend la parole :

« Je ne vais pas retracer mon parcours. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons travaillé ensemble depuis deux ans et demi, que nous avons appris à nous connaître, à relever les défis, les enjeux et surtout beaucoup travailler. C'est la première chose que je souhaitais partager avec vous. La deuxième, Stéphane LE DOARE et Stéphane MOREL, vous l'avez dit tous les deux, nous sommes face à un changement d'époque, la pêche que nous avons connue, c'est fini. Nous sommes donc face à un défi de l'ordre de la revitalisation, la re naturalisation des espaces portuaires, et d'imaginer ensemble à développer ce que j'appelle volontiers une nouvelle 'maritimité'. J'ai candidaté parce que c'est pour cela que je suis revenue vivre en 2016 à Saint Guénolé Penmarc'h, Saint Guénolé, c'est l'histoire de ma famille. Je suis revenue pour le port de pêche de Saint Guénolé, à l'époque déjà, il y avait des menaces de fermeture du port, et à l'époque j'avais fait ce que je savais faire, c'est-à-dire une stratégie, un film, une association avec les acteurs locaux. C'est donc vrai que, lorsque Christine ZAMUNER m'a confirmé qu'elle abandonnait tous

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

ses mandats, je suis allée voir Stéphane LE DOARE pour lui proposer ma candidature sur le sujet. Nous allons relever ce défi ensemble, avec cœur, énergie, imagination, créativité. Nous allons travailler ensemble. Merci à l'avance de votre participation à ce vote. »

Le président rappelle les assesseurs.

Jean-Edern AUBREE appelle les votants.

Lauriane CARROT compte les émargements.

Jean-Edern AUBREE compte les bulletins.

Lauriane CARROT et Jean-Edern AUBREE s'assurent de la coïncidence.

Lauriane CARROT ouvre et lit les bulletins. Mathieu BEREHOUC et Jean-Edern AUBREE tiennent chacun une liste de dépouillement, totalisent et vérifient la correspondance avec le nombre de bulletins et d'émargements.

M. Jean-Edern AUBREE annonce les résultats.

Résultats du 1^{er} tour :

Gwenola LE TROADEC : 35

Bulletins blancs : 8

Bulletins nuls : 2

Mme LE TROADEC est élue conseillère déléguée à la majorité absolue et remercie les conseillers pour leur confiance : *« Avec ce vote très majoritaire, non seulement nous avons appris à travailler ensemble, mais nous avons appris à avoir de l'estime les uns pour les autres. C'est la base sur laquelle je travaille. Je sais que nous partageons des valeurs communes et nous allons pouvoir les exercer ensemble. C'est très cohérent pour moi d'être avec vous ce soir. Dans la cohérence du travail que nous faisons à Penmarc'h, j'ai un poste au conseil national mer et littoral ; cela sera officiel au 15 février. Là-aussi c'est un travail pour la communauté de communes, pour les 12 communes du Pays bigouden sud et pour ce territoire. La mer est avec nous en permanence. Merci de votre confiance. »*

Le président félicite Gwenola LE TROADEC.

4. Représentation

Il est proposé que la personne élue vice-président(e) à l'économie siège en lieu et place de Mme ZAMUNER au sein des structures suivantes :

Conseil communautaire 01/02/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

- CA et AG de la Technopôle
- SEM HALIOTIKA
- QCD : CML DLAL FEAMPA, AG et CA en qualité de membre suppléant (titulaire : M. LE DOARE)

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la candidature de Stéphane MOREL

5. Règlement des assemblées (annexe 1)

Le conseil communautaire du 10 décembre 2020 a validé et adopté le règlement intérieur des assemblées joint en annexe.

Considérant que les Bureaux communautaires sont élargis à l'ensemble des maires, Il convient de modifier l'article 25 comme suit

« Le Bureau comprend le président, les Vice-présidents et les conseillers communautaires délégués.

Participent aux réunions du Bureau, **sans droit de vote** : ~~les maires des communes non représentées à celui-ci~~ **l'ensemble des maires du territoire, ou en cas d'absence leurs représentants nommément désignés**, ainsi que les membres de la Direction générale de la Communauté de communes.

En cas d'empêchement ou d'absence d'un Vice-président ou d'un conseiller communautaire délégué, un pouvoir peut être donné à un autre membre du Bureau.

Le Bureau assiste le président dans ses fonctions, examine les propositions des commissions, oriente les décisions de l'organe délibérant, décide dans le cadre des délégations que le conseil communautaire lui a accordé et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la Communauté de communes.

Le Bureau est présidé et animé par le président de la Communauté de communes et en cas d'empêchement ou d'absence par un Vice-président pris dans l'ordre du tableau. Le président convoque les réunions et fixe l'ordre du jour. S'agissant des délibérations prises par délégation elles sont soumises à la règle du quorum.

Le Bureau se réunit au siège de la Communauté de communes ou dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté de communes. Le Bureau se réunit autant de fois que nécessaire sur décision et convocation du président. Les réunions du Bureau ne sont pas publiques.

Le président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence de la Communauté de communes serait inscrite à l'ordre du jour.

Le **procès-verbal** de chaque réunion est diffusé à l'ensemble des membres du conseil communautaire. »

Conseil communautaire 01/02/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la modification de l'article 25 du RI des assemblées.

GEMAPI

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente le rapport.

1. **Mission spéciale : remboursement des frais des élus et agents dans le cadre d'un voyage d'études au Québec en lien avec le projet de recherche ARICO – adaptation aux risques côtiers - 2023**

Dans le cadre du projet de recherche ARICO (Co-construction de scénarios d'adaptation des territoires maritimes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques en France et au Québec) financé conjointement par l'Agence Nationale de la Recherche et les Fonds de Recherche du Québec, une quinzaine de chercheurs et professionnels de la gestion des risques côtiers français se déplaceront au Québec en mars prochain pour un deuxième séjour d'étude d'environ une semaine.

Le but de ce projet de recherche est de mieux appréhender et de favoriser les capacités d'adaptation des populations et des territoires maritimes soumis aux risques côtiers en coconstruisant, avec les acteurs de la société, des scénarios d'adaptation des territoires côtiers.

Une partie des recherches sera menée sur des territoires pilotes : la CCPBS ainsi que la Municipalité Régionale de Comté de la Matanie au Québec, où se tiendra une bonne partie des activités du séjour d'étude de mars.

La but de ce séjour est, via des visites terrains et des séances d'échanges et de travail, de poursuivre et d'approfondir plus en détail le travail engagé en 2021, et de bénéficier de retours d'expériences qui pourraient inspirer des pistes de solutions des deux côtés de l'Atlantique.

Au printemps 2023, il est prévu que l'équipe québécoise revienne en Pays bigouden pour continuer les échanges entamés en 2022. Certains des membres de la délégation participeront au festival Si la mer monte à l'île Tudy.

Des rencontres sont prévues du 11 au 18 mars 2023 avec des acteurs municipaux de La Matanie, ceux de la Province de Québec et les universitaires de Québec, de Brest et de Lille. Comme en novembre 2021, la CCPBS est conviée à se joindre à ce voyage d'études. Les organisateurs universitaires ont précisé que le séjour concernait plutôt des techniciens en charge du dossier. Les frais de déplacement et de séjour sur place seront pris en charge par le projet de recherche (*dispositions identiques au déplacement 2021*). Cependant l'EPCI souhaite prendre une délibération dans l'éventualité de dépenses annexes non prises en charge.





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Christian BODÉRE, conseiller communautaire, trouve dommage de devoir prendre l'avion pour lutter contre le réchauffement climatique et que des visio-conférences ne soient pas mises en place.

Éric JOUSSEAUME répond que beaucoup des travaux se passent sur le terrain et qu'il est donc difficile de faire des visio-conférences : « *Nous ne pouvons donc pas déroger à un déplacement sur site. Je respecte tout à fait ta remarque par rapport à cela, mais en tout cas, le déplacement me semble indispensable pour ce genre de travaux, pour être efficace.* »

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dans le cadre du déplacement au Québec
 - Autorise le remboursement des frais réels afférents à ce déplacement, non pris en charge par l'UBO,
 - Autorise le remboursement des frais réels engagés par M. Guillaume ESTEVA KERMEL, chargé de mission GEMAPI, non pris en charge par l'UBO.
 - Autorise le remboursement des frais réels engagés par M. Benjamin BUISSON, responsable du Pôle biodiversité, non pris en charge par l'UBO.

Pour information, en 2021 lors du précédent déplacement au Québec, la CCPBS n'a remboursé aucun frais à Messieurs JOUSSEAUME et ESTEVA-KERMEL

Développement économique / Foncier

Yannick LE MOIGNE, vice-président, fait lecture du rapport.

1. Mise en place d'ateliers-relais sur le territoire

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de communes souhaite faciliter la création et l'implantation des entreprises sur son territoire en proposant l'aménagement d'ateliers-relais.

Ainsi, en complément de l'offre foncière existante, la commission « Développement économique » a souhaité mettre en location les deux locaux suivants, situés dans le domaine privé de la collectivité :

► Local à Ti Boutic

Le local situé sur la parcelle ZL 378 dans la zone d'activités de Ti Boutic à Plomeur est propriété de la CCPBS depuis sa construction pour le service de portage de repas en 2013. Depuis le déménagement du service à Kérist fin 2021, le local n'est plus utilisé.

Le bâtiment, d'une surface de 429 m², est composé d'un espace « atelier » de 307 m² et d'un espace « bureaux » de 122 m².

Conseil communautaire 01/02/2023

Procès-Verbal

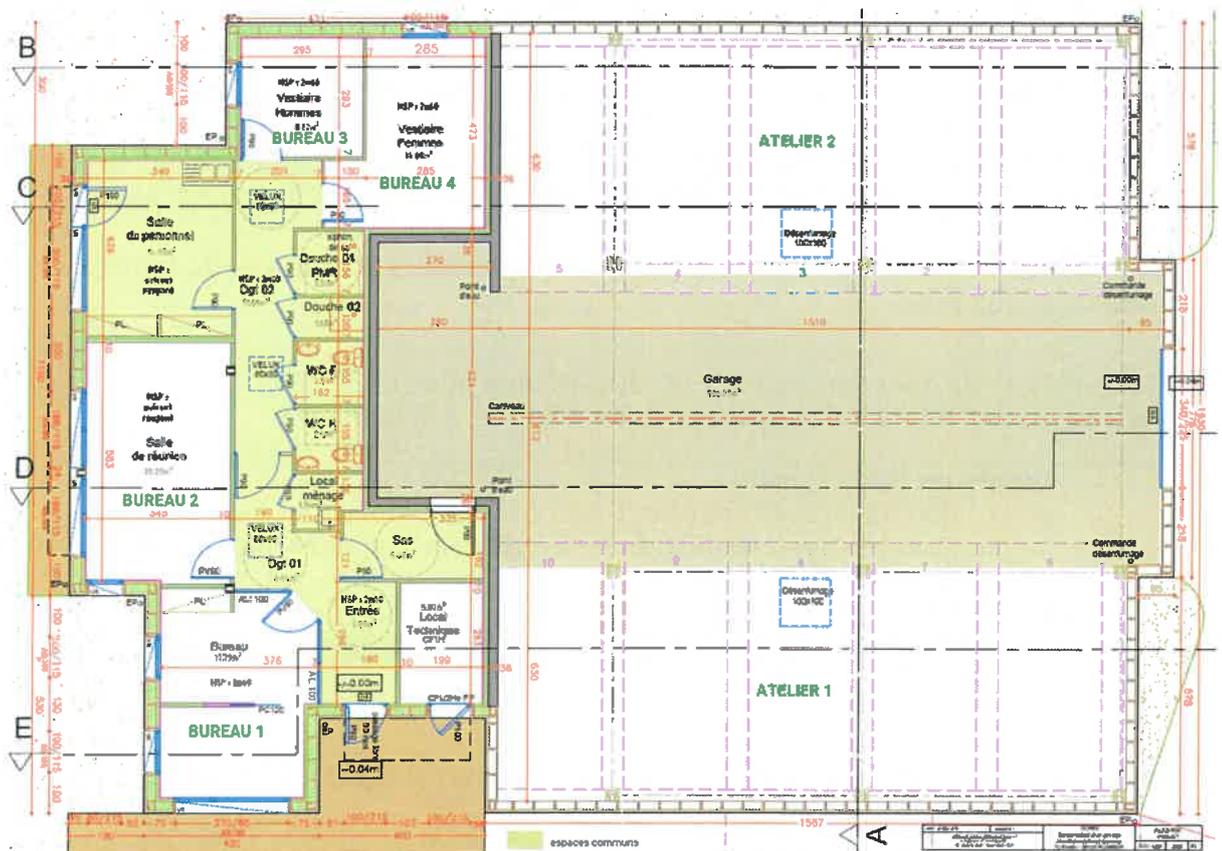
Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

En enlevant les espaces communs (sanitaires, douches et salle de pause), le bâtiment présente une surface louable de 230 m² :

- un espace administratif potentiellement divisible en 4 espaces (bureau et/ou vestiaire) pour un total de 62 m².
- un espace atelier de 168 m² qui peut être divisé selon les besoins avec un axe central d'accès.

Le bâtiment a bénéficié d'aménagements légers pour faciliter la location du site.

Le terrain, totalement clôturé, offre 15 places de stationnement.



Plan intérieur du local de Ti Boutic

► Local à Toul Car Bras

La CCPBS a décidé, au printemps dernier, de préempter un hangar situé sur la zone de Toul Car Bras à Treffiagat pour s'assurer du maintien d'activités de production sur le territoire et offrir aux porteurs de projet un local pour les accompagner dans le démarrage de leur activité ou les aider à s'implanter sur le territoire.



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

Le local situé sur la parcelle A3049 sur la zone d'activités de Toul Car Bras est composé de deux parties :

- un espace de 219 m² comprenant un coin sanitaire ;
- une extension indépendante de 131 m².

Pour ces 2 biens immobiliers, la CCPBS souhaite conclure avec les entreprises un bail de courte durée dit dérogatoire avec les différents locataires.

Il sera ainsi proposé un bail d'un an renouvelable deux fois. Le bail ne pourra pas excéder trois ans.

Une convention d'occupation temporaire pourrait également être mise en place pour des associations gravitant autour du secteur économique.

Il est proposé le tarif de 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT pour les charges.

Le loyer est entendu toutes charges comprises et sera assujetti à TVA. Le bail et le règlement intérieur préciseront les modalités de fonctionnement de l'occupation des bureaux et ateliers.

Un suivi des charges sera réalisé régulièrement et une revalorisation du tarif de location pourra être envisagée au besoin.

En l'absence de question, Yannick LE MOIGNE met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs suivants :
 - o Pour le local à Ti Boutic : 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT de charge ;
 - o Pour le local à Toul Car Bras : 6 € HT le m² par mois dont 1 € HT de charge.
- Assujettit à la TVA les loyers,
- Autorise le président à émettre les titres de recouvrement mensuellement.

2. Fixation du prix de vente d'une partie du lot n°14 en zone d'activités de Toul Car Bras

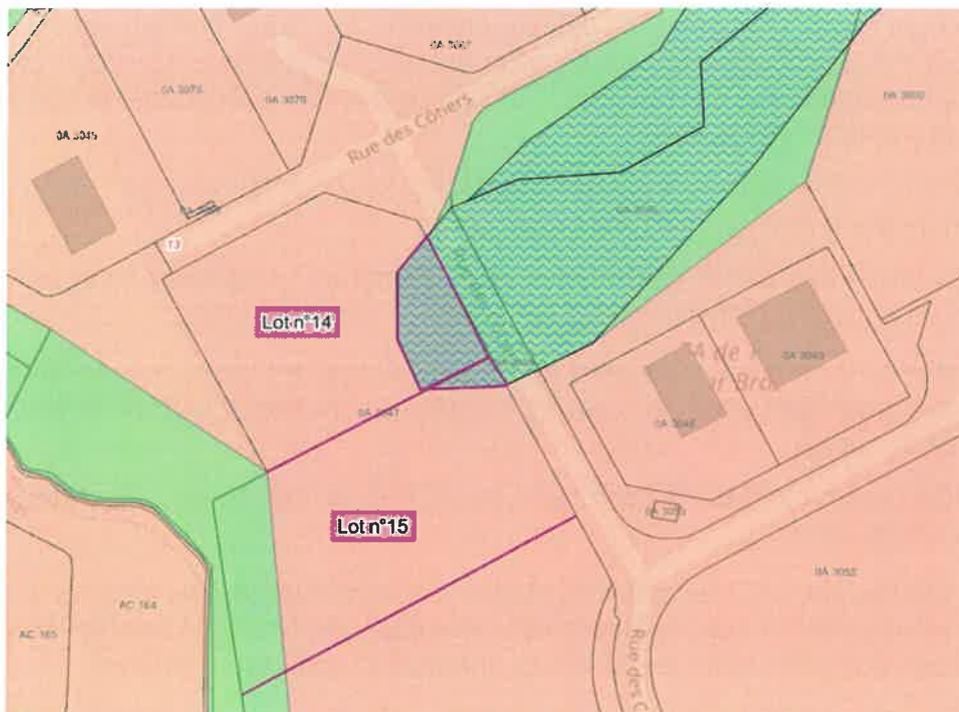
L'inventaire des zones humides effectué par OUESCO en 2014 a répertorié une zone humide au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras. C'est donc naturellement que le PLU de la commune de TREFFIAGAT avait, lors de sa révision approuvée le 20 décembre 2019, classé l'emprise de ladite zone humide en zone N (Naturelle).

Une expertise spécifique à la zone a, par la suite, été réalisée en 2022 et OUESCO en a conclu que la parcelle cadastrée A-3047, recevant notamment les lots 14 et 15, ne présentait pas les caractéristiques justifiant son maintien à l'inventaire des zones humides.

Bien que, les lots n°14 et 15 ne soient plus concernés par la zone humide, ils restent impactés par les contraintes règlementaires de constructibilité que présente la zone N.

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023



C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer, pour l'emprise de la zone N, un prix au m² qui se rapproche de celui du marché.

Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer un prix de vente de 1€/m² HT pour la surface classée en zone N au PLU de TREFFIAGAT (630m² sur la parcelle A-3047) au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras.

En l'absence de question, Yannick LE MOIGNE met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 1 € HT le m² le tarif de vente des surfaces classées en zone N sur la parcelle A-3047 située dans la zone d'activités de Toul Car Bras

Eau – Assainissement

Ronan CRÉDOU, vice-président, présente les rapports relatifs à sa délégation :

1. Avenant au contrat de concession de l'eau potable (annexe 2)

La CCPBS a confié à SAUR la gestion de son service public de production et de distribution d'eau potable, par contrat de concession du service de l'eau potable, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 10 ans.

Un avenant n°1, reçu en Préfecture le 23 juin 2021, a été conclu entre les parties pour modifier le règlement de service.

Conseil communautaire 01/02/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

A l'occasion de la fin du précédent contrat de délégation du service public de l'eau, venu à échéance le 31 décembre 2020, la CCPBS a procédé à une vérification détaillée de la bonne exécution par SAUR de ses obligations. Il est ainsi apparu que des opérations de renouvellement prévues par ce contrat restaient à effectuer pour un montant de 89 955 € HT.

C'est l'objet de l'avenant n° 8, signé le 5 janvier 2021, dans lequel SAUR s'engage à réaliser des travaux concessifs pour un montant de 89 955€ HT (valeur de base).

En complément, au terme de l'ancien contrat, des investissements concessifs prévus par l'avenant n° 7 signé le 5 mars 2020 n'ont pas pu être mis en service avant le 31 décembre 2020.

De manière à clarifier le traitement comptable de ces travaux, SAUR propose un avenant qui précise le rattachement de ces investissements au contrat en cours en qualité d'investissements concessifs à amortir sur la durée du contrat.

L'avenant ne modifie pas les conditions d'exécution du contrat : tarifs, charges présentées dans le rapport annuel du délégataire.

Les charges d'amortissement liés à ces différents travaux et antécédentes aux nouveaux contrats AEP et assainissement (Loctudy, Pont l'Abbé, Treffiagat) ne seront pas comptabilisés dans les CARE (bilan annuel) de ces nouveaux contrats, mais seront identifiés sur une section comptable séparée.

Jacques TANGUY demande si ce sont des travaux en retard.

Ronan CRÉDOU répond que ce sont des travaux qui n'ont pas été réalisés, soit par manque de temps, soit pour des raisons techniques.

Jacques TANGUY demande si la valeur affichée dans le rapport est actualisée par rapport à l'inflation : *« Je souhaiterais que ce soit actualisé par rapport à la valeur actuelle de l'euro. Si ce sont des travaux qui auraient dû être faits il y a cinq ans, aujourd'hui, ce n'est pas le même coût. »*

Ronan CRÉDOU répond que ce sont des travaux qui ont été prévus sur l'année 2022 : *« Ce n'est pas de l'argent qui reste trainer sur deux ou trois ans. C'est à l'année. Ce sont des travaux qui ont été mis en place pour la programmation 2023. Il y a de toute façon, toujours une petite inflation sur les cours des matériaux, on a parlé de la fonte, du PVC, mais c'est en accord avec les entreprises. »*

Jacques TANGUY reprend la parole : *« Globalement, nous avons une inflation de 6%. »*

Ronan CRÉDOU répond que la commission financière de contrôle permet avec le bureau d'études de reprendre tous ces travaux qui n'ont pas été faits.

Le président ajoute : *« Parfois, c'est à la clôture de l'exercice comptable que nous constatons que les travaux ne sont pas achevés ou intégralement payés, ce qui génère un dû, qui est placé comptablement de façon séparée. Pour autant, la dépense peut être engagée mais non achevée. »*

Jacques TANGUY conclut que la communauté de communes ne perd pas sur la quantité.

Le président confirme que c'est un engagement du délégataire qui doit s'y tenir.



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

En l'absence de question, Ronan CRÉDOU met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant figurant en annexe,
- Autorise le président à signer cet avenant.

2. Avenant au contrat de concession de l'assainissement collectif de Loctudy, Treffiagat et Pont-l'Abbé (annexe 3)

La CCPBS a confié à SAUR la gestion d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Loctudy, Pont-L'Abbé et de Treffiagat par contrat de concession du service de l'assainissement, qui a pris effet le 1^{er} avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2028.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2018, la CCPBS s'est vu transférer les trois contrats de délégation du service public d'assainissement conclus par SAUR et ci-après désignés :

- Contrat conclu le 23 juin 2006 avec la commune de Loctudy
- Contrat conclu le 6 mars 2007 avec la commune de Pont-L'Abbé
- Contrat conclu le 21 juillet 2009 avec la commune de Treffiagat.

Ces trois contrats sont arrivés à échéance le 31 mars 2022.

De plus, trois avenants prévoyant l'exécution de nouveaux travaux concessifs ont été signés courant d'année 2021 :

- Avenant n° 9 Pont-l'Abbé signé le 10 juin 2021
- Avenant n° 8 Loctudy signé le 30 avril 2021
- Avenant n° 6 Treffiagat signé le 30 avril 2021

A l'occasion de la fin de ces contrats, la CCPBS a procédé à une vérification détaillée de la bonne exécution par SAUR de ses obligations.

Il est ainsi apparu que des opérations de travaux concessifs prévus par ces trois contrats restaient à finaliser pour un montant de 224 497€ HT.

Les trois contrats sont ainsi arrivés à terme avant que ces travaux puissent être complètement terminés, portant leurs effets sur l'année 2022 au titre du nouveau contrat.

Par ailleurs aux termes d'un protocole transactionnel conclu le 8 novembre 2022, SAUR s'est engagé à réaliser des travaux, notamment dans le cas d'un fonds de travaux à hauteur de 60 802 HT.

Comme prévu au protocole, ces travaux seront également effectués dans le cadre du contrat en cours. De manière à clarifier le traitement comptable de ces travaux, SAUR propose un avenant qui précise le rattachement de ces investissements au nouveau contrat en qualité d'investissements concessifs à amortir sur la durée du contrat.





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^e février 2023

L'avenant ne modifie pas les conditions d'exécution du contrat : tarifs, charges présentées dans le rapport annuel du délégataire.

Les charges d'amortissement liés à ces différents travaux et antécédentes aux nouveaux contrats AEP et assainissement (Loctudy, Pont l'Abbé, Treffiagat) ne seront pas comptabilisés dans les CARE (bilan annuel) de ces nouveaux contrats, mais seront identifiés sur une section comptable séparée.

Laurent CAVALOC prend la parole :

« Au-delà des questions techniques et comptables, ce qui m'interroge par rapport aux éclaircissements qui sont apportés par Ronan CRÉDOU, c'est surtout sur les travaux qui ne sont pas réalisés. J'entends bien, qu'à priori, cela a l'air d'être un peu technique mais je me saisis à nouveau. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur le sujet, dans les différents contrats de délégations de service public. Je vous redis que j'espère qu'un travail sera lancé au cours de ce mandat et se poursuivra au cours du mandat suivant de manière à ce que la collectivité, contrairement à ce qu'elle a pu faire avant le début de notre mandat actuel de conseillers communautaires et de conseillers municipaux, puisse regarder s'il s'agit bien d'une délégation de service public et l'ensemble des modes de gestion qui éventuellement s'offre à elle. Je veux bien entendu parler de la délégation de service public ; vous savez qu'un certain nombre de collectivités exerce cette compétence de service public en régie, je trouverais donc intéressant que les choses puissent être regardées de près et vous redire mon désaccord absolu sur ce qui a été fait au début de notre mandat quand la délégation de service public a été reconduite alors même qu'était en train de s'opérer des élections dans nos différentes communes et dans ce conseil. J'espère que nous évoluerons là-dessus, c'est l'intérêt des citoyens me semble-t-il ; c'est l'intérêt général qui le commande, et je ne crois pas qu'on puisse y voir une étiquette ou une autre. Je crois qu'un certain nombre de nos citoyens attendent que les élus que nous sommes regardent les choses dans un sens qui va dans le sens de l'intérêt général. C'était l'occasion pour moi de vous le redire, et vous aurez sans doute l'occasion de le réentendre sur d'autres sujets, car je n'ai pas l'impression pour l'instant de vous avoir tous convaincus. »

**En l'absence de question, Ronan CRÉDOU met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve les termes de l'avenant figurant en annexe,
- Autorise le président à signer cet avenant.

Finances

1. Virements de crédits au titre de l'exercice 2022 – Information (annexes 4, 5 et 6)

Pour information du conseil communautaire, des virements de crédits ont été effectués en fin d'exercice 2022 sur les budgets suivants :

Conseil communautaire 01/02/2023





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 1^{er} février 2023

- *Budget Principal*

Par certificat administratif ([annexe 4](#)), 9 300 € ont été prélevés sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 014 « Atténuation de produits ». L'objectif de cette opération était de permettre la prise en charge des derniers mandats de régularisation du FNGIR.

- *Budget annexe de l'Eau*

Par certificat administratif ([annexe 5](#)), 500 € ont été prélevé sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 012 « Charges de personnel ». L'objectif de cette opération était de permettre la prise en charge du remboursement de frais de personnel du budget annexe de l'eau vers le budget principal.

- *Budget annexe Assainissement collectif*

Par certificat administratif ([annexe 6](#)), 7 800 € ont été prélevé sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 012 « Charges de personnel ». L'objectif de cette opération était de permettre la prise en charge du remboursement de frais de personnel du budget annexe assainissement vers le budget principal.

SIOCA

1. **Présentation du rapport d'activités 2021 du SIOCA par la présidente du SIOCA ([annexe 7](#))**

Florence CROM, présidente du SIOCA, présente aux conseillers communautaires le rapport annuel 2021 du syndicat joint en annexe au présent procès-verbal.

Le président clôt la séance du conseil communautaire à 22h.

Le secrétaire de séance,

Gwénola LE TROADEC

Le président,

Stéphane LE DOARÉ

Conseil communautaire 01/02/2023